

#### ARTICLE 4 - PRIME DE VACANCES

Une prime de vacances uniforme de 250 F., payable avec les appointements de Juin 1974, est accordée à tout le personnel.

En Juin 1975, le montant de cette prime sera réévalué d'un coefficient tenant compte des augmentations générales des salaires à intervenir d'ici là.

#### ARTICLE 5 - TREIZIEME MOIS

En fin 1974, un treizième mois sur la base du salaire individuel, base 40 heures, prime d'ancienneté comprise, sera versé au personnel ouvrier. La Direction s'assurera qu'aucun ouvrier ne perçoit moins qu'avec l'application de l'ancienne formule : le cas échéant, c'est cette formule qui s'appliquera.

Comme cela se faisait jusqu'alors pour les E.T.D.A.M., le treizième mois sera réduit à proportion du temps d'absence en cours d'année, avec toutefois une franchise d'un mois.

Pour le personnel E.T.D.A.M., le 13ème mois de 1974 sera versé sur la base du salaire individuel, 43 heures par semaine, prime d'ancienneté comprise.

En Décembre 1975, le 13ème mois sera porté, pour tout le personnel à 1/12 de la rémunération annuelle; celle-ci sera réputée égale à 12/11 de la rémunération totale perçue entre le 1er Janvier et le 30 Novembre 1975.

#### ARTICLE 6 - TEMPS DE TRAVAIL

Le temps de travail sera réduit d'une demi-heure à compter du 1er Janvier 1975, et ainsi porté à 42 h.50 par semaine. La réduction portera sur les séances de travail de l'après-midi du lundi et du mardi, le temps de travail de chaque journée étant alors de 8 h.50.

#### ARTICLE 7 - JOURS FERIES

En compensation de la perte d'un jour férié tombant un jour habituellement non travaillé (samedi ou dimanche), un pont sera payé chaque année à tout le personnel, sur la base de 8 h., n'entrant pas dans le décompte des heures supplémentaires de la semaine, au même titre que les jours fériés. Pour l'année 1974, ce jour est fixé le Vendredi 27 Décembre.

#### ARTICLE 8 - SUPPLEMENTS ET PRIMES

Les suppléments d'équipe, paniers, primes de bord, de responsabilité, etc... suivront l'échelle mobile des salaires et seront, à ce titre, révisés tous les trois mois.

*[Handwritten signatures and initials at the bottom of the page, including names like 'B', 'D...', 'UR', and others.]*